

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 27 FEVRIER 2017

Date de convocation : 20/02/2017

**2017 - 006**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. CAPELLE, R. LETOMBE, V. LEROY, C. FORMONT.

Absents excusés : T. WILLECOCCQ

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°6 : DEMARCHE ZERO PHYTO

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la Charte d'entretien des espaces publics dans la démarche de « Zéro phyto ». La signature de cette Charte peut faire bénéficier la commune de 10% supplémentaires de subvention de l'Agence de l'Eau sur nos différents dossiers en cours auprès du Syndicat des Eaux de l'Est du Noyonnais et demande de ne plus utiliser de produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics dont la commune assure la gestion,
- Autorise le Maire à signer la chartre d'entretien des espaces publics de Picardie à son niveau maximum

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 27 février 2017.

Le Maire

Daniel CHARLET

